

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : MONCEL Alain

Convocation et affichage le 25 avril 2024

15 membres présents

Membres présents : ADIER Emmanuelle, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : AGOSTINI Nathalie (pouvoir à O. JOLY), ALLEHAUX Dominique (pouvoir donné à JL LEBOEUF), BULIN Bérangère, CARON Laetitia (pouvoir à A. MONCEL), CATHERINE-BONNICI Julie, (pouvoir E. PONCIN), CHABERT Frédéric (pouvoir à F. MEUROU), DUCREUX Florence (pouvoir à H. TEISSIER), HARNAL Maryline, PUDDU Maryse (pouvoir M. WIEL), PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis (pouvoir à JP CORDENOD)

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Bilan de la médiathèque,
- Demande de subvention à la Direction de la lecture publique (mobilier de la médiathèque),
- Modification du tableau des emplois,
- Fonds de concours Eclairage public,
- Tarifs jardins communaux,
- Aménagement foncier agricole et forestier : acquisition des parcelles sous seing privé,
- Délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme (point ajouté à l'ordre du jour),
- Tour des commissions,
- Questions diverses.

Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du 2 avril 2024 est approuvé.

Point nouveau à l'ordre du jour : délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme

Bilan activités de la médiathèque

Déborah COLLART agent de la médiathèque présente à l'assemblée délibérante le bilan 2023 des activités et les projets 2024 :

Le déménagement :

- Depuis juillet 2023, la médiathèque est installée à côté du château,
- 7 jours de mobilisation,
- 10 à 12 personnes/jour + 4 agents des services techniques.

L'équipe :

- 2 salariés 1,5 équivalent temps plein (ETP), Déborah COLLART à mi-temps (congé parental) et Cloé VAZZOLER à temps complet,
- 16 bénévoles : environ 10 heures de bénévolat hebdomadaires soit 0,3 ETP.

Les acquisitions de documents :

- Les imprimés : 373 livres et 12 titres de périodiques (121 numéros)
- Coût total : 4 330,00 €

Les acquisitions CD/DVD :

- 33 DVD, coût total 1 345,00 €
- Fonds sonore : il n'y a plus d'acquisition de CD musicaux (tout est dématérialisé).
Courant juin, la plateforme de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) donnera accès à des fonds sonores (comme les DVD actuellement).

Le fonds disponible est complété par les collections de la Direction de la Lecture Publique (Bourg en Bresse).

Les horaires d'ouverture :

- 16, 5 heures d'ouvertures au public

	MATIN	APRES-MIDI
MERCREDI	9h30-12h00	14h00 – 18h00
VENDREDI	9h30-12h00	16h00 – 18h00
SAMEDI	9h30-12h00	14h00 – 17h00

- 3 h d'accueil hebdomadaires réservés à l'accueil des classes de l'école

Les chiffres clé :

Sur 2023 → **Les publics :**

- 458 inscrits dont 396 actifs 110 nouvelles inscriptions
- 4748 entrées en 2023
- 1093 euros de droits d'inscription

Les documents :

- Environ 12 789 prêts de documents dont 1 570 aux collectivités (école, résidence autonomie, Relais Petite Enfance),
- 2 600 documents empruntés et autant retournés à la BDP par an,
- 615 réservations faites par les abonnés.

Les animations :

- Exposition, lectures, spectacles, projections, ateliers créatifs (proposés par Cloé VAZZOLER à base de matériaux de récupération et par Isabelle DEBOEUF),
- 55 animations portées par la médiathèque,
- Près de 890 personnes touchées,
- Lectures pour les enfants : 2 séances de lecture par mois sont proposées par la nouvelle équipe de bénévoles. Les bénévoles ont plaisir à faire des lectures pour enfants, elles se forment sur des outils d'animation.

Evénements nationaux :

- Premières pages : remise d'un ouvrage aux enfants, pour promouvoir la lecture chez les tout petits dès la naissance jusqu'à 3 ans. En 2023, une soirée pyjama a été organisée pour la remise des livres, avec le soutien de la résidence autonomie et le Relais Petite Enfance.
- Mois du film documentaire : visionnage films et sélection avec les jeunes (espace jeunes et collégiens de Coligny).

Interventions en lien avec les partenaires locaux : RPE et micro-crèche, Résidence Autonomie des Mousserons, Espace jeunes, Atelier Papier Crayon, les classes de l'école du Moulin, la commission culture de la mairie.

Réintégrer les bâtiments de la médiathèque :

- Déménagement prévu fin août,
- Réouverture le mercredi 11 septembre, avec inauguration le 28 septembre, sous forme de portes ouvertes comme en 2023,
- Une partie du mobilier sera changée (plus ergonomique, mettant en valeur les collections, sur roulettes), une boîte pour le retour des prêts sera mise en place à l'occasion des travaux.

A. MONCEL demande si un désherbage sera fait avec le déménagement. D. COLLART confirme que le travail de désherbage a déjà commencé, ce travail est long, et qu'une vente aura lieu le 1^{er} juin, dans le jardin de la médiathèque si le temps le permet.

Madame le Maire remercie Déborah COLLART pour sa présentation.

Demande de subvention au Département pour le mobilier de la médiathèque

L'ancien mobilier de la médiathèque n'est plus adapté aux nouveaux usages de la médiathèque. Dans le cadre des travaux, la Bibliothèque départementale a été sollicitée afin de nous accompagner dans la réflexion sur l'aménagement à prévoir, et sur les aides financières possibles, notamment par le Département.

Conditions pour bénéficier d'une subvention du département : les étagères doivent être sur roulettes et de 1,6 m de hauteur maximum. Elles doivent être conçues par des fournisseurs spécialisés de mobilier de bibliothèque.

Le devis actuel du mobilier de l'entreprise DPC s'élève à 19 455,58 € TTC (14 412,19 €

HT) pour lequel il est possible de solliciter un financement du Conseil Départemental au titre de l'aide au développement de la lecture publique.

La subvention s'élèverait à 30 % des dépenses HT du mobilier avec un plafond de 8 000 €.

Dépenses HT		Recettes HT	
DPC	14 412,19 €	Département	8 000,00 €
		Commune	6 412,19 €
TOTAL	14 412,19 €		14 412,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes les demandes de subventions auprès du Département.

E. PONCIN s'interroge sur le projet de dénomination de la médiathèque. M. MEUROU répond que ce projet est reporté pour l'instant. Le but n'est pas seulement de donner un nom, mais surtout d'associer les habitants, pour ce faire, il faut être aidé sur la réflexion et la manière de lancer ce projet. D. COLLART ajoute que le point de départ pourrait être l'inauguration du mois de septembre.

Modification du tableau des emplois

Madame le Maire rappelle le rôle du tableau des emplois. La commune est compétente pour créer, supprimer ou modifier les emplois. Le conseil municipal doit créer un poste avant tout recrutement, sauf si un emploi vacant correspondant existe déjà.

Ce tableau comporte une partie « emplois permanents » et « emplois non permanents ».

Madame le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

Concernant Delphine PONCET (agent d'entretien)

- Suppression d'un poste non permanent d'agent d'entretien non complet 18 heures/semaine à compter du 13.05.24
- Création d'un poste permanent à temps complet d'agent d'entretien relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 13.05.24, en remplacement d'Isabelle CURNILLON

Concernant Isabelle CURNILLON (agent d'entretien)

- Suppression du poste d'agent d'entretien à temps non complet de 32,5 heures à compter du 01.09.24, suite au départ en retraite d'Isabelle CURNILLON

Concernant Céline DUCLAUX (agent administratif)

- Suppression d'un poste non permanent à temps complet au service administratif (poste occupé actuellement par Céline)
- Création d'un poste permanent à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs au service administratif à compter du 01.06.24 à 28 heures/semaine.

20 h 46 : arrivée de R. MARECHAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité et valide le tableau des emplois ainsi modifié.

Fonds de concours Eclairage Public

Par délibération en date du 01 décembre 2023, le comité syndical du SIEA a approuvé une adaptation et une évolution des aides relatives aux travaux ainsi que des modalités de cotisation pour les communes ayant transférées leur compétence « Eclairage Public ».

Il a notamment été décidé :

- De valider le recours au mécanisme du fonds de concours dans le cadre d'opérations destinées à permettre la maîtrise de la consommation d'énergie,
- De valider la démarche visant à permettre aux communes membres, d'inscrire leurs dépenses relatives à ce type d'opérations en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics),
- De solliciter l'accord des conseils municipaux des communes membres sur cette démarche de recours au mécanisme du fonds de concours pour les opérations destinées à permettre la maîtrise d'énergie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- **Approuve** l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie), en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.
- **S'engage** à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,
- **S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

Tarifs jardins communaux

La commune a proposé des parcelles aux familles qui souhaitent réaliser un jardin potager pour leur consommation.

Il y a la possibilité de proposer 11 jardins de 150 m² chacun, environ. 6 à St Michel et 5 aux Mousserons.

Une convention a été préparée pour fixer les conditions d'utilisation des terrains :

- le jardin familial ne peut être attribué qu'à un preneur habitant sur la commune de Val-Revermont et ne disposant pas d'espaces extérieurs pour réaliser un jardin, ou bien de surface insuffisante.
- la parcelle ne peut être sous-louée ou transmise de quelque manière que ce soit. La mise en valeur du terrain est faite par le preneur ou des membres de sa famille.

- le jardin familial devant contribuer à l'approvisionnement des familles, le produit des cultures ne peut être vendu.
- en cas de manque manifeste d'entretien ou d'abandon de la parcelle, la présente convention pourra être rompue à l'initiative de la commune, à son terme annuel.
- la convention est annuelle, renouvelable par tacite reconduction chaque année à la date anniversaire.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer annuel à 30 € par jardin.

Une question est posée sur l'usage de l'eau. O. JOLY informe que l'usage de l'eau est libre pour l'instant, et le coût à la charge de la commune. En cas de problème, cette règle sera revue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer les conventions.

Aménagement foncier agricole et forestier : acquisition des parcelles sous seing privé

Dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier, la commune doit valider l'acquisition de parcelles réalisée sous seing privé pour son propre compte.

La liste des parcelles concernées est annexée au procès-verbal.

Cela représente 46 parcelles (12 propriétaires différents), pour une surface totale de 3,2497 ha et un montant total de 557,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la liste et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

Délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme

Madame le Maire étant concernée par une demande de déclaration préalable, il convient de désigner un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision au sujet de ce dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Robert Maréchal, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Prend acte du dépôt par Madame WIEL Monique d'une demande de déclaration préalable référencée n° DP00142624C0045 déposée en mairie le 22/04/2024
- Désigne Monsieur MARECHAL Robert, conseiller municipal, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Tour des commissions

Soirée des entrepreneurs : 29 mai à 19h30 à la salle des Remparts.

Commission environnement :

- Repair café, prochaines dates le 11 mai de 9h à 12h et le 8 juin de 9h à 12h.
- Projet de débitumisation et végétalisation de la cour de l'école,
- Bilan sur les aides aux particuliers transition écologique (vélo, récupérateur d'eau de pluie, diagnostic habitat),
- Projet d'auto consommation électrique collective : dispositif qui existe depuis environ 6 ans, permettant de mutualiser plusieurs bâtiments pour valoriser l'énergie produite à un moment donné. Ce projet pourrait concerner les bâtiments communaux (services techniques, résidence autonomie), mais aussi les entreprises, les habitants. Le transfert de flux est géré par un organisme.

Forêt de la plaine : l'interdiction de la circulation aux engins motorisés dans certains secteurs (la Florentaise, la Grange du Pin) est envisagée (demande formulée par l'ONF pour risque incendie) pour la période estivale.

Commission culture :

Prochainement deux réunions sont programmées, les 15 et 22 mai pour travailler sur l'organisation de l'exposition de septembre à Cuisiat pour la sélection des artistes en collaboration avec le musée du Revermont.

Prochaine sortie en covoiturage : le 16 mai à 20h30, réservation auprès de la médiathèque, spectacle aux arrières de Brou « le cabaret renversé ».

Commissaire scolarité : un comité de pilotage va être mis en place pour le projet de débitumisation (invitation faite aux atsems, à l'école, à la Treffortine, Charlotte Gesvret, Christopher Brault). Ce projet sera présenté aux enfants pour les intégrer dans la réflexion dans un second temps.

Cantine : une réunion sera programmée pour remettre à jour la charte (cantine, atsem, école, Treffortine).

Médiathèque : les menuiseries sont terminées.

Questions diverses

Camping : B. THEVENARD demande s'il n'y a pas eu de dégât des eaux au camping le 28/04 suite aux fortes pluies.

JL LEBOEUF répond que non.

Plusieurs routes ont été inondées (Mas Guy, les Cochettes, le Douvre, Pressiat)

Elections : tenue des 3 bureaux de vote

La tenue des bureaux de vote étant un devoir pour les conseillers municipaux, un appel leur est fait.

Commémoration du Grand Brûle : constitution d'un groupe de travail pour la réalisation des panneaux d'exposition : JL LEBOEUF, JL REVEL, O. JOLY.

Commémoration officielle le 18 juillet à Chevignat, à 18h. Exposition itinérante : 14 juillet à Verjon, 16 juillet à Pressiat, 18 juillet à Chevignat, 19-20 juillet à Poisoux, 21 juillet à Cuisiat.

Zones d'Accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) : concertation en cours (du 22/04 au 06/05).

Réunion citoyenneté le samedi 18 mai : remise des cartes électeurs pour les nouveaux électeurs, avec le livret du citoyen. L. CARON, J. GAUGE, H. TEISSIER, F. MEUROU, JL LEBOEUF seront présents.

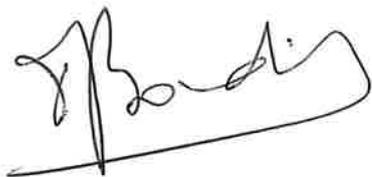
Rencontres de quartiers :

Jeudi 23 mai et mardi 28 mai à Treffort, jeudi 30 mai à Cuisiat, mardi 4 juin à Pressiat.

Prochain Conseil Municipal : 27 mai 2024 à 20h
25 juin 2024 à 20h

La séance est levée à 22h10

**Le Maire,
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,
Alain MONCEL**

